



Les chefs de délégation à la première réunion des États parties.

## La rencontre de Maputo donne une nouvelle impulsion à la Convention

Moins de trois mois après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la capitale du Mozambique, Maputo, a accueilli la première réunion des États parties, autre jalon marquant dans l'histoire du mouvement en vue d'abolir ces engins de mort. Au total, 108 gouvernements (dont ceux de 12 pays non signataires) et 15 organisations internationales et ONG étaient représentés à Maputo. Il était tout à fait approprié que Maputo soit choisie pour lancer le nouveau processus, car le Mozambique compte parmi les pays où le

nombre de mines terrestres est le plus élevé et il a été un des premiers à appuyer l'interdiction de ces engins en Afrique.

Conformément à la tradition établie au cours du Processus d'Ottawa, qui avait débouché sur la signature de la Convention, la rencontre de Maputo conjugait des séances structurées et non structurées, axées sur l'action et faisant appel à l'expertise de nombreux protagonistes de l'action antimines à l'échelle mondiale, tels les Nations Unies, le CICR et la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres

(CIMT), représentés par environ 140 personnes venues de plus de 60 pays.

Un des principaux objectifs de la réunion consistait à opérationnaliser la Convention afin qu'elle puisse être mise en application rapidement et intégralement et servir de cadre pour s'attaquer à la crise provoquée par les mines à l'échelle mondiale. Les gouvernements ont approuvé une formule commune pour la présentation à l'ONU de leurs rapports sur les mesures de transparence (article 7) et les participants ont entendu des rapports de chacun des pays sur leurs efforts en vue d'assurer la mise en œuvre de la Convention. La déclaration émise à l'issue de la conférence réitérait l'engagement « inébranlable » des participants à éliminer totalement les mines antipersonnel. Plusieurs gouvernements ont condamné le retour à l'utilisation des mines en Angola et au Kosovo.

On a confié à des « comités permanents d'experts » un programme de travail intersessionnel consistant à inventorier et résoudre les difficultés concrètes liées à la mise en application de la Convention. Ces comités se réuniront périodiquement et feront rapport à la deuxième réunion des États parties, qui doit se tenir à Genève en septembre 2000. Les travaux intersessionnels seront dirigés par 20 États représentant les régions développées, les pays en développement et les pays touchés par des mines.

### Composition des comités permanents d'experts chargés des travaux préparatoires à la deuxième réunion des États parties

Comité	Coprésidents	Rapporteurs
Déminage	Royaume-Uni Mozambique	Pérou Pays-Bas
Aide aux victimes et sensibilisation aux mines	Mexique Suisse	Nicaragua Japon
Destruction des stocks	Hongrie Mali	Malaisie République slovaque
Technologies pour l'action antimines	France Cambodge	Yémen Allemagne
État général et fonctionnement de la Convention	Canada Afrique du Sud	Zimbabwe Belgique

## Le Canada nomme un nouvel ambassadeur à l'action contre les mines

Le Canada a un nouvel ambassadeur à l'action contre les mines. Il s'agit de Daniel Livermore, anciennement ambassadeur du Canada au Guatemala et au Salvador, qui occupe son nouveau poste depuis le mois d'août.

« La communauté internationale a fait d'immenses progrès ces deux dernières années, et nous devons maintenir cet élan », a déclaré M. Livermore, qui détient un doctorat de l'Université Queen's à Kingston (Ontario) et a œuvré longuement auprès des Nations Unies dans le domaine de la sécurité et des droits de l'homme.

« La conclusion du traité interdisant les mines terrestres était un événement historique d'une énorme

portée. Nous devons maintenant faire preuve de la même vigueur et de la même détermination pour assurer le respect intégral de toutes les dispositions du traité et amener les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention. »

Le poste d'ambassadeur à l'action contre les mines a été créé en mai 1998 par le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, pour veiller à l'application intégrale de la Convention d'Ottawa et faire en sorte qu'elle puisse véritablement transformer la vie des populations touchées par les mines à travers le monde.

L'ambassadeur  
Daniel Livermore

La première titulaire du poste (de mai 1998 à août 1999), Jill E. Sinclair, a été nommée directrice générale de la Direction générale des enjeux humains et mondiaux au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

## Coup d'envoi d'un nouvel organisme de lutte contre les mines terrestres

La Fondation canadienne contre les mines terrestres antipersonnel, un organisme caritatif créé récemment au sein du secteur privé, tiendra son dîner inaugural à Ottawa le 3 décembre 1999, célébrant du même coup le deuxième anniversaire de la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction des mines. La soirée sera placée sous la présidence du gouverneur général, Adrienne Clarkson, et de son époux, John Ralston Saul. Parmi les invités de renom, mentionnons la Reine Noor de Jordanie, le pianiste Oscar Peterson, le philanthrope George Soros, le sénateur américain Patrick Leahy, l'ambassadrice de la CIMT, Jody Williams, ainsi que Maurice Strong, le président de l'Université pour la paix des Nations Unies.

En plus de marquer un jalon important dans la lutte pour faire interdire les mines terrestres, le dîner du 3 décembre rendra hommage aux créateurs de la Fondation, dont les contributions aideront celle-ci à atteindre l'objectif de sa campagne de souscription de 1999.

L'argent recueilli par la Fondation sera versé dans un fonds permanent pour l'action antimines, qui servira d'abord à appuyer les opérations de déminage et mettra aussi l'accent sur l'aide aux victimes. Les projets proposés sont soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Fondation, qui bénéficie, pour faire ses choix, du concours d'un comité consultatif composé d'experts en déminage et en action antimines venus du secteur non gouvernemental, des forces armées et des Nations Unies.

## Interdisons les mines terrestres 99 : pleins feux sur l'action antimines

Ceux et celles qui veulent en savoir davantage au sujet de l'action antimines auront bientôt l'occasion de rencontrer certains des principaux acteurs dans ce domaine.

Pour montrer que le Canada reste résolu à lutter contre les mines terrestres, Actions Mines Canada, la Croix-Rouge canadienne et l'Équipe d'action contre les mines du MAECI ont en effet entrepris de coparrainer une exposition intitulée « Interdisons les mines terrestres 99 », qui se tiendra au pavillon Aberdeen du parc Lansdowne à Ottawa, les 2 et 3 décembre.

L'exposition sera ouverte au public et les visiteurs pourront s'y familiariser avec diverses organisations canadiennes et internationales qui collaborent avec le gouvernement canadien dans la lutte contre les mines terrestres à l'échelle mondiale. On prévoit la participation de certaines têtes d'affiche du mouvement en faveur de l'abolition des mines, dont le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, et la lauréate du prix Nobel, Jody Williams, de la CIMT.

Parmi les manifestations et



activités prévues, on peut mentionner la simulation d'un « village miné », un cybercafé et un « festival de films » sur l'action antimines, ainsi qu'un « coin des orateurs » où auront lieu des exposés et des débats d'experts et de militants de l'action antimines. En outre, des équipes de déminage, y compris des représentants de l'organisation Norwegian Peoples Aid, seront présents pour faire la démonstration de leur travail.

Canadian  
Landmine  
Foundation